



Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** UISP Rennes

FORTES CHALEURS

Mesures exceptionnelles obligatoires !

Les épisodes de fortes chaleurs annoncés sur une large partie du territoire conduisent déjà plusieurs collectivités à fermer des établissements scolaires et des crèches afin de protéger les enfants et les personnels de l'Éducation nationale.

Face à cette situation exceptionnelle, FO Justice demande à la Direction Interrégionale de prendre sans délai des mesures adaptées pour les personnels concernés.

FO Justice sollicite ainsi la mise en place d' autorisations d' absence exceptionnelles (AAE) pour les agents confrontés à une fermeture imprévue de l'établissement scolaire de leur enfant et ne disposant pas, dans des délais aussi contraints, de solution de garde.

Par ailleurs, FO Justice demande que soit autorisée, durant les périodes de chaleur excessive, **la levée du port obligatoire du gilet pare-lame pour les personnels affectés sur les coursives et autres postes particulièrement exposés aux températures élevées**, dès lors que les conditions de sécurité locales le permettent et sous l'autorité du chef d'établissement.

La protection des personnels ne peut se limiter aux risques sécuritaires. Elle doit également intégrer les risques liés aux conditions climatiques extrêmes dont la fréquence et l'intensité augmentent chaque année.

FO Justice appelle la Direction Interrégionale à faire preuve de réactivité et de pragmatisme afin d'apporter des réponses concrètes aux difficultés que rencontreront les personnels dans les prochains jours.

SLP **FO Justice** UISP Rennes
Le 20 juin 2026

